



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale



LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan, le 27 NOV. 2012

REF: 438 DGPAA/DOMS/CIS/IAY

NOTE AUX USAGERS

Objet: Vignette du 1^{er} trimestre 2013

Les usagers du Port Autonome d'Abidjan sont informés que les vignettes de validation des macarons du 1^{er} trimestre de l'année 2013 sont disponibles à la Direction des Opérations Maritimes et de la Sécurité (Centre d'Identification Sécuritaire) et seront exigibles à partir du 05 janvier 2013.

Aussi sont-ils invités à régulariser leur situation financière auprès de la Direction Financière et Comptabilité au plus tard le 30 décembre 2012. *yr*

Pour le Directeur Général,
et par intérim le Conseiller Technique. *ts*

Ampliations:

- DGA
- DIRECTIONS/PAA
- SYNDINAV
- FEDERMAR
- ARMATEURS
- S.G.COMMUNAUTE PORTUAIRE
- GSP-GNCSF
- OIC
- CHRONO
- ARCHIVES



E.K. N'GBALA